

 <p>Agence des aires marines protégées</p>	<p>Compte-rendu des marées d'Octobre et de Novembre</p>
	<p>Lieu et date : Golfe normand-breton Octobre / Novembre 2014</p> <p>Intitulé de l'action : LIFE+ « Pêche à pied de loisir »</p>
 	<p>Objet du document : compte-rendu</p> <p>Date du document : 26/11/2014</p>
	<p>Rédaction : E.ROGEAU, M.PINEL. Diffusion : publique</p>

Dans le cadre du programme LIFE+ environnement politique et gouvernance « Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied récréative » coordonné par l'Agence des aires marines protégées, diverses actions ont été menées durant les mois d'Octobre et de Novembre 2014 sur différents sites du Golfe Normand-Breton. Des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques ont été menées :

- Le 07/10 à Saint-Jacut-de-la-Mer.
- Le 10/10 au Sol Roc à Champeaux.

Dans le même temps, nos partenaires locaux effectuaient le même travail sur leurs sites respectifs :

- Le CPIE du Cotentin, l'APP2R et l'association AVRIL sur la côte Ouest de la Manche
- Le SyMEL à Chausey
- Le CPIE de la Baie du Mont-Saint-Michel sur la partie bretonne de la baie
- Le Syndicat Mixte «Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel » en Côtes d'Armor

Pour appuyer leurs propos et permettre aux personnes non informées de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur sur leur territoire de pêche, les différentes équipes ont remis une réglette de pêche à pied à chaque pêcheur rencontré. Cette réglette informe des tailles minimales de captures, des quotas, des périodes de pêche autorisés concernant les espèces les plus recherchées ainsi que quelques bonnes pratiques pour préserver la ressource.

Bilan chiffré

Au total, sur l'ensemble des marées d'Octobre et de Novembre, ce sont 284 réglettes qui ont été distribuées par l'Agence et ses partenaires. Le nombre de personnes sensibilisées est de 325.

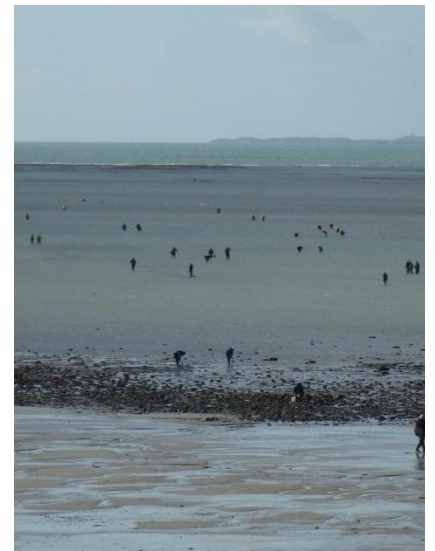


Figure 1 : Pêcheurs de palourde à Saint-Martin-de-Bréhal le 07 Novembre 2014 (photo : Margaux Pinel)



Figure 2 : Les réglettes de pêche à pied distribuées

Les marées de sensibilisation visibles dans les médias

Erquy

Pêche à pied. Sensibilisation à l'écosystème

Jeudi, le Syndicat des caps organisait un comptage des pêcheurs et une distribution de réglettes dans le cadre de l'opération nationale « Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied récréative ». Ce programme - d'une durée de trois ans - est appliqué à chaque période de grande marée.

Une charte de bonne conduite

Eugène, bénévole, était sur le terrain pour informer les pêcheurs à pied. Sur la réglette, ces derniers disposent de toutes les informations pour identifier les espèces, les mesurer et mieux comprendre la réglementation applicable. Par exemple, les pierres doivent être soulevées et non pas retournées ; les outils utilisés ne doivent pas détruire l'écosystème ; les quotas et les périodes doivent être respectés. Attachée au sceau, la réglette permet aussi de vérifier in situ la taille des prélèvements : une crevette grise mesurera au minimum 3 cm, un bouquet 5 cm, un tourteau 14 cm et une étrille 6,5 cm. « Même si les habitués sont bien informés, ils apprécient tout de même cette distribution pour rester



Deux bénévoles accueillent un pêcheur et lui remettent une réglette, outil indispensable pour une pêche à pied raisonnée.

à jour des réglementations en vigueur. Ils nous ont aussi manifesté leur satisfaction de voir les pêcheurs occasionnels en être pour-

vus, afin que leur démarche soit respectueuse et maintienne la biodiversité », commente Céline Lelièvre, directrice du Syndicat des caps.

Figure 3 : Article paru le 12 Octobre 2014 dans le Télégramme

Un colloque national pour le programme LIFE+ et pour la pêche à pied

Le premier colloque du projet LIFE + "Pêche à pied de loisir", intitulé "estran, pêche récréative et concertation", s'est déroulé les 15 et 16 octobre dernier sur le secteur le plus méridional du programme, à Saint-Jean-de-Luz.

Ce rassemblement, auquel étaient conviés tous les membres du Réseau national pour une pêche à pied récréative durable (services de l'État, gestionnaires d'aires marines protégées, collectivités, associations de représentants de pêcheurs de loisirs, FNPPSF, ONG, scientifiques, acteurs de la médiation etc) avait pour objectif de permettre le partage des réflexions sur la concertation et la gouvernance dans le cadre de l'activité de la pêche à pied de loisir.

Il fera l'objet d'actes édités à 200 exemplaires.

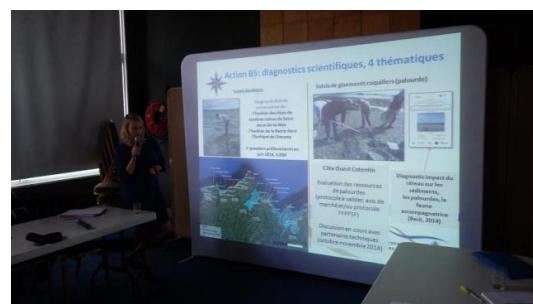


Figure 4 : Présentation de Margaux Pinel au colloque national LIFE + « Pêche à pied »
photo : Franck Delisle

Perspectives :

Avec l'automne et la baisse de fréquentation des estrans, les campagnes de sensibilisation laissent place à la préparation des actions du programme pour l'année 2015.

Ce mois ci auront lieu les groupes de travail de chaque site pilote. Ceux-ci permettront d'aborder dans un premier temps le bilan des premières actions menées, puis celles à venir, et enfin, en dernière partie de réunion l'accent sera particulièrement mis sur la communication envers le grand public.

Sont conviés à ces groupes l'ensemble des acteurs qui souhaiteront s'impliquer techniquement dans le projet et sur le terrain (un maximum de deux personnes par structure représentée).

Remerciements :

La mission d'étude tient à remercier l'ensemble de ses partenaires : le CPIE du Cotentin, le SyMEL (gardes du littoral), le CPIE Maison de la Baie du Vivier-sur-Mer, le Syndicat Mixte « Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel », l'APP2R et l'association AVRIL ainsi que l'ensemble des bénévoles qui ont participé aux actions du programme.

Pour plus d'informations sur le programme et nos actions, vous pouvez contacter :



Agence des
aires marines protégées

Margaux PINEL
Chargée de mission, coordinatrice locale
du projet LIFE pêche à pied de loisir
Zone du golfe normand breton
margaux.pinel@aires-marines.fr
02 33 69 20 84 - 06 77 80 39 73



Agence des
aires marines protégées

Etienne ROGEAU
VSC Projet LIFE + pêche à pied de loisir
zone du golfe normand breton
etienne.rogeau@aires-marines.fr
06 71 99 34 79